



Réparations déjà faites sans accord, assurance ne rembourse pas

Par **tadiyon**, le **28/05/2008** à **16:41**

Bonjour !

Au mois de décembre, j'ai eu un accrochage sur la route avec une moto qui m'a percuté en me doublant. Cette personne ne s'est pas arrêtée mais je l'ai reconnue quelques mètres plus loin à une station de lavage qui nettoyait sa moto. Il n'a pas voulu faire de constat, donc j'ai appelé les gendarmes qui se sont rendus sur place. Le motard est parti sous leur nez juste avant qu'ils arrivent. J'ai porté plainte, et suivant les conseils de l'assurance, j'ai choisi un garagiste pour les réparations, et attendu l'avis de l'expert. Quelques temps après, je reçois un courrier me disant que la plainte n'a pas abouti. Je retourne donc récupérer ma voiture pas réparée... Là, le garagiste me dit qu'il ne comprend pas, qu'il a l'accord de l'assurance et qu'ils prennent tout en charge à 100%. Alors content, je lui laisse donc la voiture (je précise que je n'ai signé aucun bon de réparation ou quoique ce soit qui stipule que je prenne des frais à ma charge), et il la répare.

J'ai ensuite reçu une facture de 999 euros pour les réparations, que me demande le garagiste, à moi je ne sais pas pourquoi, l'assurance ne doit donc pas vouloir payer, moi je ne peux absolument pas (je n'aurais pas fait réparer sans l'assurance), et le garagiste réclame l'argent.

De quels droits je dispose pour prouver que ce n'est pas à moi de régler la facture étant donné que je n'ai jamais conclu de contrat pour payer de ma poche ces réparations ?

Je vous remercie d'avance, je ne sais pas du tout comment faire et n'ai pas les moyens financiers pour consulter un avocat.

Marion. G